



## États financiers annuels

pour l'exercice clos le 31 décembre 2019

### États de la situation financière (en milliers, sauf les montants par part)

Aux 31 décembre 2019 et 2018 (note 1)

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
<b>Actif</b>		
<b>Actif courant</b>		
Placements (actifs financiers non dérivés) (notes 2 et 3)	348 492 \$	316 101 \$
Trésorerie, y compris les avoirs en devises, à la juste valeur	2 726	70
Marge	2 587	1 033
Intérêts à recevoir	121	133
Dividendes à recevoir	–	8
Montant à recevoir à la vente de titres en portefeuille	–	2 304
Montant à recevoir à l'émission de parts	884	5
Actifs dérivés	488	849
<b>Total de l'actif</b>	<b>355 298</b>	<b>320 503</b>
<b>Passif</b>		
<b>Passif courant</b>		
Montant à payer à l'acquisition de titres en portefeuille	5	–
Montant à payer au rachat de parts	322	361
Passifs dérivés	481	767
<b>Total du passif</b>	<b>808</b>	<b>1 128</b>
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (note 5)</b>	<b>354 490 \$</b>	<b>319 375 \$</b>
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par catégorie</b>		
Catégorie T3	215 925 \$	199 680 \$
Catégorie T4	138 565 \$	119 695 \$
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part (note 5)</b>		
Catégorie T3	10,32 \$	9,77 \$
Catégorie T4	10,14 \$	9,66 \$

### Organisation du Fonds (note 1)

Le Portefeuille a été créé le 14 décembre 2015 (date de création).

	Date de début des activités
Catégorie T3	1 <sup>er</sup> juin 2016
Catégorie T4	3 juin 2016

## Portefeuille de revenu prudent

### États du résultat global (en milliers, sauf les montants par part)

Pour les périodes closes les 31 décembre 2019 et 2018 (note 1)

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
<b>Profit net (perte nette) sur instruments financiers</b>		
Intérêts aux fins de distribution	540 \$	596 \$
Revenu de placement	10 021	12 216
Revenu de dividendes	1 313	1 699
Profit (perte) sur dérivés	1 370	(344)
Autres variations de la juste valeur des placements et des dérivés		
Profit net (perte nette) réalisé(e) à la vente de placements et de dérivés	368	(3 523)
Profit net (perte nette) réalisé(e) de change (notes 2f et g)	(61)	241
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente sur les placements et les dérivés	14 342	(8 350)
<b>Profit net (perte nette) sur instruments financiers</b>	<b>27 893</b>	<b>2 535</b>
<b>Autres produits</b>		
Profit (perte) de change sur la trésorerie	(83)	(64)
	(83)	(64)
<b>Charges</b> (note 6)		
Frais de gestion ±±	3 582	4 239
Honoraires des auditeurs	9	7
Frais de garde	78	79
Honoraires versés aux membres du comité d'examen indépendant	-	2
Frais juridiques	2	2
Frais de réglementation	40	31
Coûts de transaction ±±±	54	95
Charges liées à l'information aux porteurs de parts	29	30
Retenues d'impôt (note 7)	25	9
Autres charges	5	8
	<b>3 824</b>	<b>4 502</b>
Renoncations / prises en charge par le gestionnaire	(3 638)	(4 271)
	<b>186</b>	<b>231</b>
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (à l'exclusion des distributions)</b>	<b>27 624</b>	<b>2 240</b>
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par catégorie (à l'exclusion des distributions)</b>		
Catégorie T3	17 290 \$	1 532 \$
Catégorie T4	10 334 \$	708 \$
<b>Nombre moyen de parts en circulation pour la période, par catégorie</b>		
Catégorie T3	19 849	24 993
Catégorie T4	12 086	13 835
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part (à l'exclusion des distributions)</b>		
Catégorie T3	0,87 \$	0,06 \$
Catégorie T4	0,85 \$	0,04 \$

### ±± Taux maximums annuels des frais de gestion facturables (note 6)

Catégorie T3	1,00 %
Catégorie T4	1,00 %

### ±±± Commissions de courtage et honoraires (notes 8 et 9)

	2019	2018
<b>Commissions de courtage et autres honoraires</b> (en milliers de dollars)		
Total payé	33	35
Payé à Marchés mondiaux CIBC inc.	-	-
Payé à CIBC World Markets Corp.	-	-
<b>Rabais de courtage</b> (en milliers de dollars)		
Total payé	-	-
Payé à Marchés mondiaux CIBC inc. et à CIBC World Markets Corp.	-	-

*Portefeuille de revenu prudent*

**États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables  
(en milliers)**

Pour les périodes closes les 31 décembre 2019 et 2018 (note 1)

	Parts de catégorie T3		Parts de catégorie T4	
	31 décembre 2019	31 décembre 2018	31 décembre 2019	31 décembre 2018
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (à l'exclusion des distributions)</b>	<b>17 290 \$</b>	1 532 \$	<b>10 334 \$</b>	708 \$
<b>Distributions versées ou à verser aux porteurs de parts rachetables ‡</b>				
Du revenu de placement net	(6 607)	(8 193)	(3 960)	(4 484)
Remboursement de capital	—	—	(693)	(958)
	<b>(6 607)</b>	(8 193)	<b>(4 653)</b>	(5 442)
<b>Transactions sur parts rachetables</b>				
Montant reçu à l'émission de parts	56 593	36 725	43 325	33 287
Montant reçu au réinvestissement des distributions	5 544	6 972	3 850	4 511
Montant payé au rachat de parts	(56 575)	(142 482)	(33 986)	(69 342)
	<b>5 562</b>	(98 785)	<b>13 189</b>	(31 544)
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>	<b>16 245</b>	(105 446)	<b>18 870</b>	(36 278)
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début de la période</b>	<b>199 680</b>	305 126	<b>119 695</b>	155 973
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin de la période</b>	<b>215 925 \$</b>	199 680 \$	<b>138 565 \$</b>	119 695 \$

**Parts rachetables émises et en circulation** (note 5)

Aux 31 décembre 2019 et 2018

Solde au début de la période	20 429	30 325	12 392	15 593
Parts rachetables émises	5 487	3 680	4 271	3 375
Parts rachetables émises au réinvestissement des distributions	540	702	382	458
	<b>26 456</b>	34 707	<b>17 045</b>	19 426
Parts rachetables rachetées	(5 537)	(14 278)	(3 381)	(7 034)
Solde à la fin de la période	<b>20 919</b>	20 429	<b>13 664</b>	12 392

**‡ Pertes en capital nettes et pertes autres qu'en capital** (note 7)

En décembre 2019, le Portefeuille disposait des pertes en capital nettes et des pertes autres qu'en capital suivantes (en milliers de dollars) pouvant être reportées en avant aux fins de l'impôt :

Total des pertes en capital nettes	Total des pertes autres qu'en capital venant à échéance de 2029 à 2039
390	—

## Portefeuille de revenu prudent

### Tableaux des flux de trésorerie (en milliers)

Pour les périodes closes les 31 décembre 2019 et 2018 (note 1)

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation (à l'exclusion des distributions)	<b>27 624 \$</b>	2 240 \$
Ajustements au titre des éléments suivants :		
Perte (profit) de change sur la trésorerie	<b>83</b>	64
(Profit net) perte nette réalisé(e) sur la vente de placements et de dérivés	<b>(368)</b>	3 523
Variation nette de la (plus-value) moins-value latente sur les placements et les dérivés	<b>(14 342)</b>	8 350
Distributions des fonds sous-jacents réinvesties	<b>(11 218)</b>	(13 901)
Achat de placements	<b>(178 422)</b>	(109 303)
Produits de la vente de placements	<b>174 343</b>	247 168
Marge	<b>(1 554)</b>	1 789
Intérêts à recevoir	<b>12</b>	(77)
Dividendes à recevoir	<b>8</b>	(8)
	<b>(3 834)</b>	139 845
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		
Montant reçu à l'émission de parts	<b>99 039</b>	70 007
Montant payé au rachat de parts	<b>(90 600)</b>	(211 463)
Distributions versées aux porteurs de parts	<b>(1 866)</b>	(2 152)
	<b>6 573</b>	(143 608)
<b>Augmentation (diminution) de la trésorerie pendant la période</b>	<b>2 739</b>	(3 763)
<b>Perte (profit) de change sur la trésorerie</b>	<b>(83)</b>	(64)
<b>Trésorerie (découvert bancaire) au début de la période</b>	<b>70</b>	3 897
<b>Trésorerie (découvert bancaire) à la fin de la période</b>	<b>2 726 \$</b>	70 \$
Intérêts reçus	<b>552 \$</b>	519 \$
Dividendes reçus, nets des retenues d'impôts	<b>108 \$</b>	5 \$

## Portefeuille de revenu prudent

### Inventaire du portefeuille Au 31 décembre 2019

Titre	Nombre de parts	Coût moyen (en milliers de dollars)	Juste valeur (en milliers de dollars)	% de l'actif net			
<b>1-14 FONDS COMMUNS DE PLACEMENT (note 10)</b>							
Fonds commun d'obligations canadiennes Impérial, catégorie A	10 563 919	123 460	123 648				
Fonds commun de revenu de dividendes canadiens Impérial, catégorie A	3 356 371	41 899	42 264				
Fonds commun de revenu d'actions mondiales Impérial, catégorie A	1 853 734	21 296	22 663				
Fonds commun d'obligations internationales Impérial, catégorie A	1 443 205	16 803	16 338				
Fonds commun d'obligations à court terme Impérial, catégorie A	6 264 598	64 599	63 653				
Mandat privé de revenu fixe multisectoriel Renaissance, catégorie S	3 837 594	39 612	38 987				
Mandat privé d'actifs réels Renaissance, catégorie S	1 405 364	15 213	16 302				
<b>TOTAL DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT</b>		<b>322 882</b>	<b>323 855</b>	<b>91,4 %</b>			
<b>ACTIONS INTERNATIONALES</b>							
<b>2 Brésil (note 10)</b>							
iShares MSCI Brazil ETF	2 654	152	164				
		152	164	0,0 %			
<b>3 Chili (note 10)</b>							
iShares MSCI Chile Capped ETF	14 159	773	613				
		773	613	0,2 %			
<b>7 Israël (note 10)</b>							
iShares MSCI Israel Capped ETF	6 138	453	457				
		453	457	0,1 %			
<b>Russie</b>							
VanEck Vectors Russia ETF	8 684	246	282				
		246	282	0,1 %			
<b>13 États-Unis (note 10)</b>							
iShares J.P. Morgan USD Emerging Markets Bond ETF	9 466	1 414	1 408				
VanEck Vectors Fallen Angel High Yield Bond ETF	38 550	1 420	1 494				
		2 834	2 902	0,8 %			
<b>TOTAL DES ACTIONS INTERNATIONALES</b>		<b>4 458</b>	<b>4 418</b>	<b>1,2 %</b>			
<b>TOTAL DES ACTIONS</b>		<b>4 458</b>	<b>4 418</b>	<b>1,2 %</b>			
<b>OBLIGATIONS INTERNATIONALES</b>							
<b>2 Brésil (note 10)</b>							
République fédérative du Brésil	10,00 %	2023/01/01	série F, BRL	2 000 000	745	686	
					745	686	0,2 %
<b>3 Chili (note 10)</b>							
République du Chili	4,70 %	2030/09/01	CLP	800 000 000	1 548	1 597	
					1 548	1 597	0,4 %
<b>4 Colombie (note 10)</b>							
République de Colombie	6,00 %	2028/04/28	série B, COP	2 630 000 000	1 023	1 035	
					1 023	1 035	0,3 %
<b>Indonésie</b>							
République d'Indonésie	8,25 %	2029/05/15	série FR78, IDR	7 000 000 000	706	704	
					706	704	0,2 %
<b>9 Malaisie (note 10)</b>							
Fédération de Malaisie	3,89 %	2029/08/15	série 0219, MYR	1 144 000	375	380	
					375	380	0,1 %
<b>11 Pologne (note 10)</b>							
République de Pologne	2,75 %	2028/04/25	série 0428, PLN	1 798 000	631	645	
					631	645	0,2 %
<b>TOTAL DES OBLIGATIONS INTERNATIONALES</b>					<b>5 028</b>	<b>5 047</b>	<b>1,4 %</b>
<b>TOTAL DES OBLIGATIONS</b>					<b>5 028</b>	<b>5 047</b>	<b>1,4 %</b>
<b>TOTAL DES PLACEMENTS AVANT LES PLACEMENTS À COURT TERME</b>							
					<b>332 368</b>	<b>333 320</b>	<b>94,0 %</b>
<b>PLACEMENTS À COURT TERME (note 11)</b>							
Gouvernement du Canada	1,63 %	2020/01/09	bon du Trésor	2 375 000	2 365	2 374	
Gouvernement du Canada	1,66 %	2020/02/06	bon du Trésor	4 600 000	4 580	4 593	
Gouvernement du Canada	1,66 %	2020/02/20	bon du Trésor	7 325 000	7 292	7 308	
Gouvernement du Canada	1,66 %	2020/03/05	bon du Trésor	900 000	896	897	
<b>TOTAL DES PLACEMENTS À COURT TERME</b>					<b>15 133</b>	<b>15 172</b>	<b>4,3 %</b>
Moins les coûts de transaction inclus dans le coût moyen						(75)	
<b>TOTAL DES PLACEMENTS</b>					<b>347 426</b>	<b>348 492</b>	<b>98,3 %</b>

## Portefeuille de revenu prudent

### Inventaire du portefeuille Au 31 décembre 2019 (suite)

Titre	Taux d'intérêt nominal (%)	Date d'échéance	Autres renseignements	Valeur nominale	Coût moyen (en milliers de dollars)	Juste valeur (en milliers de dollars)	% de l'actif net
Marge						2 587	0,7 %
Actifs dérivés						488	0,1 %
Passifs dérivés						(481)	(0,1) %
Autres actifs, moins les passifs						3 404	1,0 %
<b>TOTAL DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES</b>						<b>354 490</b>	<b>100,0 %</b>

<sup>1-14</sup> Les numéros de référence des couvertures correspondent au numéro de référence dans le tableau des actifs et passifs dérivés – contrats de change à terme.

### Actifs et passifs dérivés – options

Titre	Date d'échéance	Prix d'exercice	Nombre d'options	Participation sous-jacente aux options sur actions	Produits (en milliers de dollars)	Juste valeur (en milliers de dollars)	
<b>Options de vente position acheteur</b>							
Indice S&P 500	2020/01/01	2 800,00 USD	36	3 600	133	–	
					133	–	
<b>Options d'achat position acheteur</b>							
iShares MSCI Emerging Markets ETF	2020/07/01	46,73 USD	468	46 800	67	76	
Materials Select Sector SPDR Fund	2020/01/18	63,00 USD	207	20 700	11	2	
SPDR Gold Shares	2020/01/01	145,00 USD	293	29 300	81	–	
					159	78	
<b>Total – position acheteur</b>						<b>292</b>	<b>78</b>
<b>Options de vente position vendeur</b>							
Utilities Select Sector SPDR Fund	2020/01/18	60,00 USD	(167)	(16 700)	(10)	–	
					(10)	–	
<b>Options d'achat position vendeur</b>							
Indice S&P 500	2020/01/01	3 025,00 USD	(3)	(300)	(21)	(80)	
Indice S&P 500	2020/07/01	3 250,00 USD	(7)	(700)	(52)	(104)	
					(73)	(184)	
<b>Total – position vendeur</b>						<b>(83)</b>	<b>(184)</b>
<b>Actifs et passifs dérivés – options</b>						<b>209</b>	<b>(106)</b>

### Actifs et passifs dérivés – contrats à terme standardisés (note 11)

Valeur contractuelle (\$)	Nom du contrat	Date d'échéance	Nombre de contrats	Devise	Prix par contrat	Juste valeur (\$)	Profit (perte) latent(e) (en milliers de dollars)
878 017	Obligation du Trésor de la Corée à 10 ans	Mars 2020	6	KRW	130,32	877 730	–
797 378	Obligation du Trésor de l'Australie à 10 ans	Mars 2020	6	AUD	145,84	781 630	(16)
1 070 841	Indice SPI 200 d'Australie	Mars 2020	7	AUD	6 715,00	1 052 981	(18)
172 576	Indice CAC 40	Janvier 2020	2	EUR	5 924,00	173 916	1
325 721	Euro Stoxx 50	Mars 2020	6	EUR	3 727,00	325 896	–
694 834	Euro-BONO	Mars 2020	3	EUR	159,01	693 130	(2)
754 389	Indice FTSE 100	Mars 2020	6	GBP	7 309,72	773 923	20
277 206	Indice Hang Seng China Enterprises	Janvier 2020	3	HKD	11 089,66	280 239	3
327 597	Indice KOSPI 200 de Corée	Mars 2020	4	KRW	291,75	331 473	4
(688 884)	Obligation d'État position longue	Mars 2020	(3)	GBP	133,50	(677 944)	11
974 044	Indice Kuala Lumpur Composite de Malaisie	Janvier 2020	38	MYR	1 614,89	962 048	(12)
727 793	Obligation à 10 ans du gouvernement du Japon mini	Mars 2020	4	JPY	152,24	726 294	(1)
574 743	MSCI IX ETS de Singapour	Janvier 2020	16	SGD	372,05	573 894	(1)
404 244	Indice S&P/TSX 60	Mars 2020	2	CAD	1 010,61	404 960	1
558 571	Indice IBEX 35 d'Espagne	Janvier 2020	4	EUR	9 587,00	555 151	(3)
179 462	Indice MSCI de Taïwan	Janvier 2020	3	USD	460,67	179 044	–
(840 120)	Obligation à dix ans du gouvernement du Canada	Mars 2020	(6)	CAD	140,02	(824 880)	15
(2 201 890)	Ultra – Obligation du Trésor des États-Unis à 10 ans	Mars 2020	(12)	USD	141,30	(2 192 521)	9
(411 764)	Indice S&P 500 E-Mini des États-Unis	Mars 2020	(2)	USD	3 170,95	(419 575)	(8)
<b>4 574 758</b>						<b>4 577 389</b>	<b>3</b>

Au 31 décembre 2019, un montant de 1 519 213 \$ était déposé à titre de marge des contrats à terme standardisés.

## Portefeuille de revenu prudent

### Actifs et passifs dérivés – contrats de change à terme (note 10)

N° de réf. du contrat de couverture**	Contrepartie	Note de crédit de la contrepartie*	Date de règlement	Devise achetée	Valeur nominale	Devise vendue	Valeur nominale	Cours du change à terme	Cours du change de clôture	Profit (perte) latente (en milliers de dollars)
1	Banque Canadienne Impériale de Commerce	A-1	2020/03/13	CAD	876 023	AUD	970 000	1,107	1,096	(9)
1	Banque Canadienne Impériale de Commerce	A-1	2020/03/13	CAD	68 219	AUD	75 000	1,099	1,096	–
2	Banque Royale du Canada	A-1+	2020/03/03	BRL	885 000	USD	215 148	0,243	0,248	6
2	Banque Royale du Canada	A-1+	2020/03/03	USD	561 864	BRL	2 385 000	4,245	4,032	(39)
3	Banque Royale du Canada	A-1+	2020/01/24	CLP	254 520 000	USD	328 434	0,001	0,001	13
3	Banque Royale du Canada	A-1+	2020/01/24	CLP	10 000 000	USD	12 586	0,001	0,001	1
3	Banque de Montréal	A-1	2020/01/24	USD	574 315	CLP	408 740 000	711,700	751,736	40
3	Banque Royale du Canada	A-1+	2020/01/24	USD	1 221 169	CLP	945 185 000	774,000	751,736	(46)
3	Banque Royale du Canada	A-1+	2020/01/24	USD	291 702	CLP	225 990 000	774,730	751,736	(12)
4	Banque de Montréal	A-1	2020/01/24	USD	465 718	COP	1 618 790 000	3 475,900	3289,770	(34)
4	Banque Canadienne Impériale de Commerce	A-1	2020/01/24	USD	62 911	COP	218 050 000	3 466,000	3289,769	(4)
5	Banque Royale du Canada	A-1+	2020/01/10	EUR	575 000	CAD	842 437	1,465	1,457	(5)
5	State Street Trust Co. Canada	A-1+	2020/01/10	EUR	155 000	CAD	227 926	1,470	1,457	(2)
5	Banque Canadienne Impériale de Commerce	A-1	2020/01/10	CAD	51 107	EUR	35 000	0,685	0,686	–
5	Goldman Sachs & Co., New York	A-1	2020/01/10	CAD	278 038	EUR	190 000	0,683	0,686	1
5	Banque Royale du Canada	A-1+	2020/01/10	CAD	430 874	EUR	295 000	0,685	0,686	1
5	State Street Trust Co. Canada	A-1+	2020/01/10	CAD	2 946 859	EUR	2 005 000	0,680	0,686	25
	Banque Canadienne Impériale de Commerce	A-1	2020/02/28	GBP	30 905	CAD	53 104	1,718	1,722	–
6	Banque Canadienne Impériale de Commerce	A-1	2020/03/06	CAD	29 547	HKD	175 000	5,923	6,005	–
6	State Street Trust Co. Canada	A-1+	2020/03/06	CAD	534 759	HKD	3 150 000	5,890	6,005	10
	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1+	2020/03/23	IDR	14 113 220 000	USD	1 001 435	0,00071	0,00072	16
7	Banque de Montréal	A-1	2020/02/28	CAD	439 301	ILS	1 140 970	2,597	2,652	9
	Banque Royale du Canada	A-1+	2020/03/06	INR	5 450 000	USD	75 310	0,014	0,014	1
	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1+	2020/03/06	INR	138 630 000	USD	1 918 940	0,014	0,014	20
	State Street Trust Co. Canada	A-1+	2020/02/28	JPY	91 639 907	CAD	1 125 941	0,012	0,012	(27)
	Banque Royale du Canada	A-1+	2020/02/28	CAD	838 585	JPY	68 694 691	81,917	83,427	15
8	Banque Royale du Canada	A-1+	2020/02/27	USD	205 033	KRW	239 475 000	1 167,980	1154,662	(3)
	Banque Royale du Canada	A-1+	2020/01/10	MXN	20 315 000	CAD	1 361 440	0,067	0,069	32
	Banque Royale du Canada	A-1+	2020/01/10	MXN	500 000	CAD	33 742	0,067	0,069	1
	State Street Trust Co. Canada	A-1+	2020/01/10	MXN	1 715 000	CAD	116 087	0,068	0,069	2
	Banque Canadienne Impériale de Commerce	A-1	2020/01/10	CAD	40 279	MXN	585 000	14,524	14,577	–
9	Banque de Montréal	A-1	2020/01/09	MYR	75 000	USD	17 923	0,239	0,245	1
9	Banque de Montréal	A-1	2020/01/09	USD	290 069	MYR	1 220 000	4,206	4,089	(11)
9	Banque de Montréal	A-1	2020/01/09	USD	115 339	MYR	485 000	4,205	4,089	(4)
	Goldman Sachs & Co., New York	A-1	2020/01/24	NOK	1 905 000	CAD	278 538	0,146	0,148	3
	Banque Royale du Canada	A-1+	2020/01/24	NOK	2 930 000	CAD	422 504	0,144	0,148	11
	Banque Royale du Canada	A-1+	2020/01/24	NOK	2 915 000	CAD	428 197	0,147	0,148	3
10	Banque de Montréal	A-1	2020/01/21	CAD	33 205	NZD	40 000	1,205	1,144	(2)
11	Goldman Sachs & Co., New York	A-1	2020/01/10	CAD	710 738	PLN	2 106 415	2,964	2,922	(10)
	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1+	2020/01/23	RUB	63 265 000	USD	976 422	0,015	0,016	51
	Banque Royale du Canada	A-1+	2020/01/24	SEK	4 040 000	CAD	554 659	0,137	0,139	6
	State Street Trust Co. Canada	A-1+	2020/01/24	SEK	2 000 000	CAD	274 005	0,137	0,139	4
12	State Street Trust Co. Canada	A-1+	2020/03/20	CAD	247 822	SGD	255 000	1,029	1,035	2
13	Banque Canadienne Impériale de Commerce	A-1	2020/01/15	USD	95 000	CAD	126 181	1,328	1,298	(3)
13	Goldman Sachs & Co., New York	A-1	2020/01/15	USD	330 000	CAD	436 516	1,323	1,298	(8)
13	Goldman Sachs & Co., New York	A-1	2020/01/15	USD	210 000	CAD	276 407	1,316	1,298	(4)
13	Goldman Sachs & Co., New York	A-1	2020/01/15	USD	45 000	CAD	59 756	1,328	1,298	(1)
13	State Street Trust Co. Canada	A-1+	2020/01/15	USD	115 000	CAD	152 213	1,324	1,298	(3)
13	State Street Trust Co. Canada	A-1+	2020/01/15	USD	95 000	CAD	126 291	1,329	1,298	(3)
13	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1+	2020/01/15	USD	210 000	CAD	277 242	1,320	1,298	(5)
13	Banque Canadienne Impériale de Commerce	A-1	2020/01/15	CAD	112 099	USD	85 000	0,758	0,770	2
13	Banque Canadienne Impériale de Commerce	A-1	2020/01/15	CAD	39 539	USD	30 000	0,759	0,770	1
13	Goldman Sachs & Co., New York	A-1	2020/01/15	CAD	295 558	USD	225 000	0,761	0,770	3
13	Banque Royale du Canada	A-1+	2020/01/15	CAD	1 603 782	USD	1 215 000	0,758	0,770	25
13	Banque Royale du Canada	A-1+	2020/01/15	CAD	737 140	USD	565 000	0,766	0,770	4
13	Banque Royale du Canada	A-1+	2020/01/15	CAD	462 812	USD	350 000	0,756	0,770	8
13	Banque Royale du Canada	A-1+	2020/01/15	CAD	448 997	USD	340 000	0,757	0,770	8
13	Banque Royale du Canada	A-1+	2020/01/15	CAD	249 271	USD	190 000	0,762	0,770	3
13	Banque Royale du Canada	A-1+	2020/01/15	CAD	99 742	USD	75 000	0,752	0,770	2
13	Banque Royale du Canada	A-1+	2020/01/15	CAD	19 936	USD	15 000	0,752	0,770	–
13	State Street Trust Co. Canada	A-1+	2020/01/15	CAD	1 377 720	USD	1 050 000	0,762	0,770	14
13	State Street Trust Co. Canada	A-1+	2020/01/15	CAD	124 917	USD	95 000	0,761	0,770	2
14	Goldman Sachs & Co., New York	A-1	2020/02/27	CAD	22 223	ZAR	249 250	11,216	10,867	(1)

#### Actifs et passifs dérivés – contrats à terme

110

\* La note de crédit de la contrepartie (attribuée par S&P Global Ratings, division de S&P Global) des contrats de change à terme détenus par le Portefeuille est égale ou supérieure à la notation désignée minimale.

\*\* Les numéros de référence correspondent à un numéro de l'inventaire du portefeuille.

## Portefeuille de revenu prudent

### Annexe à l'inventaire du portefeuille

#### Contrats de compensation (note 2d)

##### (en milliers)

Le Portefeuille peut conclure des conventions-cadres de compensation ou d'autres conventions semblables qui ne satisfont pas aux critères de compensation dans les états de la situation financière, mais qui permettent la compensation des montants liés dans certains cas, tels qu'une faillite ou la résiliation des contrats.

Le tableau qui suit, aux 31 décembre 2019 et 2018, présente le rapprochement entre le montant net des dérivés de gré à gré inscrit aux états de la situation financière et :

- le montant brut avant la compensation exigée selon les IFRS; et
- le montant net après compensation selon les conventions-cadres de compensation ou d'autres conventions similaires, mais qui ne satisfait pas aux critères de compensation selon les IFRS.

Actifs et passifs financiers	Montants compensés			Montants non compensés		Montants nets
	Actifs (passifs) bruts	Montants compensés selon les IFRS	Montants nets présentés aux états de la situation financière	Conventions-cadres de compensation	Espèces reçues en garantie	
<b>Au 31 décembre 2019</b>						
Actifs dérivés de gré à gré	346 \$	– \$	346 \$	(205) \$	– \$	141 \$
Passifs dérivés de gré à gré	(236)	–	(236)	205	–	(31)
<b>Total</b>	110 \$	– \$	110 \$	– \$	– \$	110 \$
<b>Au 31 décembre 2018</b>						
Actifs dérivés de gré à gré	481 \$	– \$	481 \$	(445) \$	– \$	36 \$
Passifs dérivés de gré à gré	(608)	–	(608)	445	–	(163)
<b>Total</b>	(127) \$	– \$	(127) \$	– \$	– \$	(127) \$

#### Participations dans des fonds sous-jacents (note 4)

Aux 31 décembre 2019 et 2018, le Portefeuille ne détenait aucun placement dans des fonds sous-jacents où les participations représentaient plus de 20 % de chacun des fonds sous-jacents.

## Portefeuille de revenu prudent

### Risques liés aux instruments financiers

Objectif de placement : Le Portefeuille de revenu prudent (*Portefeuille*) cherche à procurer un revenu et des possibilités de plus-value du capital en investissant principalement dans des parts de fonds communs de placement canadiens et mondiaux.

Stratégies de placement : Le Portefeuille investit principalement dans des parts de fonds communs de placement gérés par le gestionnaire ou ses sociétés affiliées. Le Portefeuille a, dans des conditions du marché normales, une composition de l'actif stratégique à long terme de titres à revenu fixe (60 % – 90 %) et d'actions (10 % – 40 %). Le conseiller en valeurs peut examiner et rajuster la composition de l'actif, à son entière discrétion, selon la conjoncture économique et la valeur relative du revenu et des titres de participation.

Puisque le Portefeuille investit dans des fonds sous-jacents, il peut être indirectement exposé aux risques de concentration, de crédit, de change ou de taux d'intérêt liés à ces titres. Seule l'exposition directe aux principaux risques inhérents au Portefeuille est analysée ci-après. À la note 2 des états financiers se trouvent des renseignements généraux sur la gestion des risques et une analyse détaillée des risques de concentration, de crédit, de change, de taux d'intérêt, d'illiquidité et d'autres risques de prix/de marché.

Dans les tableaux sur les risques suivants, l'actif net est défini comme étant l'« Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables ».

#### Risque de concentration aux 31 décembre 2019 et 2018

L'inventaire du portefeuille présente les titres détenus par le Portefeuille au 31 décembre 2019.

Le tableau qui suit présente les secteurs de placements dans lesquels investissait le Portefeuille au 31 décembre 2018 et regroupe les titres par type d'actif, par secteur, par région ou par devise :

#### Au 31 décembre 2018

Répartition du portefeuille	% de l'actif net
<b>Actions canadiennes</b>	0,2
<b>Actions internationales</b>	
Chili	0,3
Israël	0,3
États-Unis	0,4
<b>Obligations internationales</b>	
Brésil	0,5
Chili	1,0
Nouvelle-Zélande	0,5
États-Unis	0,3
<b>Fonds communs de placement</b>	
Obligations canadiennes	52,9
Actions canadiennes	12,0
Obligations internationales	15,7
Actions internationales	11,0
<b>Placements à court terme</b>	3,9
<b>Marge</b>	0,3
<b>Autres actifs, moins les passifs</b>	0,7
<b>Total</b>	<b>100,0</b>

#### Risque de crédit

Les notes de crédit représentent un regroupement des notes accordées par divers fournisseurs de services externes et peuvent faire l'objet de modifications qui peuvent être importantes.

Voir l'inventaire du portefeuille pour connaître les contreparties aux contrats sur instruments dérivés de gré à gré, le cas échéant.

Aux 31 décembre 2019 et 2018, le Portefeuille avait investi dans des titres de créance assortis des notes de crédit suivantes :

Titres de créance par note de crédit (note 2b)	% de l'actif net	
	31 décembre 2019	31 décembre 2018
'AAA'	4,3	4,2
'AA'	–	0,5
'A'	0,7	1,0
'BBB'	0,5	–
Inférieur à BBB	0,2	0,5
<b>Total</b>	<b>5,7</b>	<b>6,2</b>

#### Risque de change

Les tableaux qui suivent indiquent les devises dans lesquelles la pondération du Portefeuille était importante aux 31 décembre 2019 et 2018, compte tenu de la valeur de marché des instruments financiers du Portefeuille (y compris la trésorerie et les équivalents de trésorerie) et des montants en capital sous-jacents des contrats de change à terme, le cas échéant.

#### Au 31 décembre 2019

Devise (note 2m)	Risque de change total* (en milliers de dollars)	% de l'actif net
INR	2 610	0,7
IDR	2 239	0,6
EUR	(2 127)	(0,6)

\* Les montants tiennent compte de la valeur comptable des éléments monétaires et non monétaires (y compris le notionnel des contrats de change à terme, le cas échéant).

#### Au 31 décembre 2018

Devise (note 2m)	Risque de change total* (en milliers de dollars)	% de l'actif net
NOK	2 022	0,6
IDR	1 892	0,6
MXN	1 515	0,5
EUR	(2 048)	(0,6)

\* Les montants tiennent compte de la valeur comptable des éléments monétaires et non monétaires (y compris le notionnel des contrats de change à terme, le cas échéant).

Le tableau qui suit indique dans quelle mesure l'actif net aux 31 décembre 2019 et 2018 aurait diminué ou augmenté si le dollar canadien s'était raffermi ou affaibli de 1 % par rapport à toutes les devises. Cette analyse suppose que toutes les autres variables sont demeurées inchangées. En pratique, les résultats réels peuvent différer de cette analyse et l'écart peut être important.

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
<b>Incidence sur l'actif net (en milliers de dollars)</b>	<b>59</b>	<b>64</b>

#### Risque de taux d'intérêt

Les actifs et passifs à court terme du Portefeuille n'étaient pas assujettis à un risque important attribuable aux fluctuations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

Le tableau qui suit indique la pondération du Portefeuille dans les titres à revenu fixe selon la durée résiduelle jusqu'à l'échéance.

	31 décembre 2019 (en milliers de dollars)	31 décembre 2018 (en milliers de dollars)
<b>Durée résiduelle jusqu'à l'échéance</b>		
3 ans à 5 ans	685	1 406
Plus de 5 ans	4 362	5 912
<b>Total</b>	<b>5 047</b>	<b>7 318</b>

Le tableau qui suit montre dans quelle mesure l'actif net aux 31 décembre 2019 et 2018 aurait augmenté ou diminué si le taux d'intérêt avait diminué ou augmenté de 25 points de base, en supposant un déplacement parallèle de la courbe de rendement. Cette variation est estimée au moyen de la durée moyenne pondérée du portefeuille de titres à revenu fixe. Cette analyse suppose que toutes les autres variables sont demeurées inchangées. En pratique, les résultats réels peuvent différer de cette analyse et l'écart peut être important.

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
<b>Incidence sur l'actif net (en milliers de dollars)</b>	<b>87</b>	<b>114</b>

## Portefeuille de revenu prudent

### Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité s'entend du risque que le Portefeuille éprouve des difficultés à respecter ses engagements liés à des passifs financiers. Le Portefeuille est exposé aux rachats en trésorerie quotidiens de parts rachetables. Le Portefeuille conserve des liquidités suffisantes pour financer les rachats attendus.

À l'exception des contrats dérivés, le cas échéant, tous les passifs financiers du Portefeuille sont des passifs à court terme venant à échéance au plus tard 90 jours après la date de clôture.

Dans le cas des portefeuilles qui détiennent des contrats dérivés dont la durée jusqu'à l'échéance excède 90 jours à partir de la date de clôture, des renseignements additionnels relatifs à ces contrats se trouvent dans les annexes des dérivés qui suivent l'inventaire du portefeuille.

### Autres risques de prix/de marché

Le tableau qui suit indique dans quelle mesure l'actif net au 31 décembre 2019 et 2018 aurait respectivement augmenté ou diminué si la valeur de l'indice ou des indices de référence du Portefeuille s'était raffermie ou affaiblie de 1 %. Cette variation est estimée d'après la corrélation historique entre le rendement des parts de catégorie T3 du Portefeuille et celui de l'indice ou des indices de référence du Portefeuille, d'après 36 données mensuelles, selon leur disponibilité, reposant sur les rendements nets mensuels du Portefeuille. Cette analyse suppose que toutes les autres variables sont demeurées inchangées. La corrélation historique peut ne pas être représentative de la corrélation future et, par conséquent, l'incidence sur l'actif net peut être très différente.

L'indice mixte du Portefeuille a été remplacé au cours de la période afin de mieux rendre compte de la composition stratégique de l'actif du Portefeuille. L'indice mixte actuel et l'indice mixte précédent du Portefeuille sont présentés dans le tableau suivant.

Indice de référence	Incidence sur l'actif net (en milliers de dollars)	
	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Indice des obligations universelles FTSE Canada	2 144	2 048
35 % de l'indice des obligations universelles FTSE Canada	3 438	s.o.
18,4 % de l'indice des obligations globales à court terme FTSE Canada		
12 % de l'indice de dividendes composé S&P/TSX		
11 % de l'indice Bloomberg Barclays U.S. Aggregate Bond		
8 % de l'indice des Bons du Trésor à 91 jours FTSE		
6,4 % de l'indice mondial MSCI		
4,6 % de l'indice mondial des obligations d'État FTSE (couvert en \$ CA)		
2,3 % de l'indice Dow Jones Brookfield Global Infrastructure		
1,8 % de l'indice FTSE EPRA/NAREIT Developed Real Estate (Net)		
0,3 % de l'indice Bank of America Merrill Lynch Global High Yield		
0,2 % de l'indice Bank of America Merrill Lynch Global Broad Market Corporate Bond		
(indice de référence mixte actuel)		
35 % de l'indice des obligations universelles FTSE Canada	s.o.	2 971
18,4 % de l'indice des obligations globales à court terme FTSE Canada		
12 % de l'indice de dividendes composé S&P/TSX		
11 % de l'indice Bloomberg Barclays Global Aggregate Bond		
8 % de l'indice des Bons du Trésor à 91 jours FTSE		
6,4 % de l'indice mondial MSCI		
4,6 % de l'indice Bloomberg Barclays Global Aggregate Bond		
2,3 % de l'indice Dow Jones Brookfield Global Infrastructure		
1,8 % de l'indice FTSE EPRA/NAREIT Developed Real Estate (Net)		
0,3 % de l'indice Bank of America Merrill Lynch Global High Yield		
0,2 % de l'indice Bank of America Merrill Lynch Global Broad Market Corporate Bond		
(indice de référence mixte précédent)		

### Évaluation de la juste valeur des instruments financiers

Les tableaux qui suivent présentent un sommaire des données utilisées aux 31 décembre 2019 et 2018 dans l'évaluation des actifs et des passifs financiers du Portefeuille, comptabilisés à la juste valeur :

Au 31 décembre 2019

Classement	Niveau 1 (i) (en milliers de dollars)	Niveau 2 (ii) (en milliers de dollars)	Niveau 3 (iii) (en milliers de dollars)	Total (en milliers de dollars)
<b>Actifs financiers</b>				
Titres à revenu fixe	–	5 047	–	5 047
Placements à court terme	–	15 172	–	15 172
Actions	4 418	–	–	4 418
Fonds communs de placement	323 855	–	–	323 855
Actifs dérivés	66	422	–	488
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>328 339</b>	<b>20 641</b>	<b>–</b>	<b>348 980</b>
<b>Passifs financiers</b>				
Passifs dérivés	(165)	(316)	–	(481)
<b>Total des passifs financiers</b>	<b>(165)</b>	<b>(316)</b>	<b>–</b>	<b>(481)</b>
<b>Total des actifs et des passifs financiers</b>	<b>328 174</b>	<b>20 325</b>	<b>–</b>	<b>348 499</b>

(i) Cours publiés sur des marchés actifs pour des actifs identiques

(ii) Autres données observables importantes

(iii) Données non observables importantes

Au 31 décembre 2018

Classement	Niveau 1 (i) (en milliers de dollars)	Niveau 2 (ii) (en milliers de dollars)	Niveau 3 (iii) (en milliers de dollars)	Total (en milliers de dollars)
<b>Actifs financiers</b>				
Titres à revenu fixe	–	7 318	–	7 318
Placements à court terme	–	12 461	–	12 461
Actions	3 781	–	–	3 781
Fonds communs de placement	292 541	–	–	292 541
Actifs dérivés	368	481	–	849
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>296 690</b>	<b>20 260</b>	<b>–</b>	<b>316 950</b>
<b>Passifs financiers</b>				
Passifs dérivés	(159)	(608)	–	(767)
<b>Total des passifs financiers</b>	<b>(159)</b>	<b>(608)</b>	<b>–</b>	<b>(767)</b>
<b>Total des actifs et des passifs financiers</b>	<b>296 531</b>	<b>19 652</b>	<b>–</b>	<b>316 183</b>

(i) Cours publiés sur des marchés actifs pour des actifs identiques

(ii) Autres données observables importantes

(iii) Données non observables importantes

### Transfert d'actifs entre le niveau 1 et le niveau 2

Le transfert d'actifs et de passifs financiers du niveau 1 au niveau 2 découle du fait que ces titres ne sont plus négociés sur un marché actif.

Pour les périodes closes les 31 décembre 2019 et 2018, aucun transfert d'actifs ou de passifs financiers du niveau 1 au niveau 2 n'a eu lieu.

Le transfert d'actifs et de passifs financiers du niveau 2 au niveau 1 découle du fait que ces titres sont dorénavant négociés sur un marché actif.

Pour les périodes closes les 31 décembre 2019 et 2018, aucun transfert d'actifs ou de passifs financiers du niveau 2 au niveau 1 n'a eu lieu.

### Rapprochement des variations des actifs et des passifs financiers — niveau 3

Le Portefeuille ne détenait pas de placements de niveau 3 au début, au cours ou à la fin de l'une ou l'autre des périodes.

# Notes des états financiers

## Aux dates et pour les périodes présentées dans les états financiers (note 1)

### 1. Organisation des Fonds et périodes de présentation de l'information financière

Les Fonds communs Impérial sont composés du Fonds commun marché monétaire Impérial, du Fonds commun d'obligations à court terme Impérial, du Fonds commun d'obligations canadiennes Impérial, du Fonds commun de revenu diversifié canadien Impérial, du Fonds commun d'obligations internationales Impérial, du Fonds commun d'actions à revenu élevé Impérial, du Fonds commun de revenu de dividendes canadiens Impérial, du Fonds commun de revenu d'actions mondiales Impérial, du Fonds commun d'actions canadiennes Impérial, du Fonds commun d'actions US Impérial, du Fonds commun d'actions internationales Impérial, du Fonds commun d'actions outre-mer Impérial et du Fonds commun économies émergentes Impérial (individuellement, un *Fonds* et collectivement, les *Fonds*).

Les Portefeuilles axés sur la production de revenu comprennent le Portefeuille de revenu prudent, le Portefeuille de revenu équilibré et le Portefeuille de revenu élevé (individuellement, un *Portefeuille* et collectivement, les *Portefeuilles*).

Chacun des Fonds et Portefeuilles axés sur la production de revenu Impérial (individuellement, un *Fonds* et collectivement, les *Fonds*) est une fiducie de fonds communs de placement constituée en vertu des lois de l'Ontario et régie selon une déclaration de fiducie (*déclaration de fiducie*). Le siège social des Fonds est situé au 18, York Street, Suite 1300, Toronto (Ontario).

La Banque Canadienne Impériale de Commerce (*Banque CIBC*) est le gestionnaire (*gestionnaire*) des Fonds et la Compagnie Trust CIBC est le fiduciaire (*fiduciaire*) des Fonds. Chaque Fonds peut émettre un nombre illimité de catégories de parts et un nombre illimité de parts de chaque catégorie. À la date des présents états financiers, chacun des Fonds offrait des parts de catégorie A, le Fonds commun d'actions à revenu élevé Impérial, le Fonds commun de revenu de dividendes canadiens Impérial et le Fonds commun de revenu d'actions mondiales Impérial offraient des parts de catégorie W, le Portefeuille de revenu prudent offrait des parts des catégories T3 et T4, le Portefeuille de revenu équilibré offrait des parts des catégories T4 et T5 et le Portefeuille de revenu élevé offrait des parts des catégories T5 et T6.

La date à laquelle chaque Fonds a été créé aux termes d'une déclaration de fiducie (*date de création*) et la date à laquelle les parts de chaque Fonds ont été vendues au public pour la première fois (*date de début des activités*) sont indiquées à la note intitulée *Organisation du Fonds* des états de la situation financière.

L'inventaire du portefeuille de chacun des Fonds est au 31 décembre 2019. Les états de la situation financière de chaque Fonds sont présentés aux 31 décembre 2019 et 2018, tandis que les états du résultat global, les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables et les tableaux des flux de trésorerie sont établis pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018, sauf pour les Fonds créés au cours de l'une ou l'autre de ces périodes, auquel cas l'information présentée couvre la période qui s'étend de la date de création ou de la date de début des activités jusqu'au 31 décembre 2019 ou 2018.

Les présents états financiers ont été approuvés aux fins de publication par le gestionnaire le 5 mars 2020.

### 2. Sommaire des principales méthodes comptables

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (*IFRS*) publiées par l'International Accounting Standards Board (*IASB*).

Les états financiers ont été préparés sur la base de la continuité de l'exploitation selon le principe du coût historique. Cependant, chaque Fonds est une entité d'investissement, et essentiellement tous les actifs et passifs financiers sont évalués à la juste valeur selon les Normes internationales d'information financière. Par conséquent, les méthodes comptables utilisées par les Fonds pour l'évaluation de la juste valeur des placements et des dérivés sont conformes aux méthodes utilisées pour évaluer la valeur liquidative aux fins des opérations avec les porteurs de parts. Pour l'application des Normes internationales d'information financière (*IFRS*), les présents états financiers comprennent des estimations et des hypothèses formulées par la direction qui ont une incidence sur les montants déclarés de l'actif, du passif, des produits et des charges au cours des périodes considérées. Toutefois, les circonstances existantes et les hypothèses peuvent changer en raison de changements sur les marchés ou de circonstances indépendantes de la volonté des Fonds. Ces changements sont pris en compte dans les hypothèses lorsqu'ils surviennent.

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle des Fonds (à moins d'indication contraire).

#### a) Instruments financiers

##### Classement et comptabilisation des instruments financiers

Selon l'IFRS 9, *Instruments financiers*, les Fonds classent les actifs financiers dans l'une de trois catégories en fonction du modèle économique de l'entité pour la gestion des actifs financiers et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers. Ces catégories sont les suivantes :

- *Coût amorti* – Actifs détenus dans le cadre d'un modèle économique dont l'objectif est de percevoir des flux de trésorerie et où les flux de trésorerie contractuels des actifs correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêt (*critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels*). L'amortissement de l'actif est calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.
- *Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAERG)* – Actifs financiers comme des titres de créance qui respectent le critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels et sont détenus dans le cadre d'un modèle économique ayant pour objectif de percevoir les flux de trésorerie contractuels et de vendre les actifs financiers. Les profits et les pertes sont reclassés au résultat net lors de la décomptabilisation dans le cas de titres de créance, mais demeurent dans les autres éléments du résultat global dans le cas de titres de participation.
- *Juste valeur par le biais du résultat net (JVRN)* – Un actif financier est évalué à la JVRN, sauf s'il est évalué au coût amorti ou à la JVAERG. Les contrats sur instruments dérivés sont évalués à la JVRN. Les profits et pertes de tous les instruments classés à la JVRN sont comptabilisés au résultat net.

Les passifs financiers sont classés à la JVRN lorsqu'ils satisfont à la définition de titres détenus à des fins de transaction ou lorsqu'ils sont désignés à la JVRN lors de la comptabilisation initiale en utilisant l'option de la juste valeur.

Le gestionnaire a évalué les modèles économiques des Fonds et a déterminé que le portefeuille d'actifs et de passifs financiers du Fonds est géré et sa performance est évaluée à la juste valeur, conformément aux stratégies de gestion du risque et de placement des Fonds; par conséquent, le classement et l'évaluation des actifs financiers se font à la JVRN.

Tous les Fonds ont l'obligation contractuelle de procéder à des distributions en espèces aux porteurs de parts. Par conséquent, l'obligation de chaque Fonds relative à l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables constitue un passif financier et est présentée au montant des rachats.

#### b) Gestion des risques

L'approche globale des Fonds en ce qui concerne la gestion des risques repose sur des lignes directrices officielles qui régissent l'ampleur de l'exposition à divers types de risques, y compris la diversification au sein des catégories d'actifs et les limites quant à l'exposition aux placements et aux contreparties. En outre, des instruments financiers dérivés peuvent servir à gérer l'exposition à certains risques. Le gestionnaire dispose également de divers contrôles internes pour surveiller les activités de placement des Fonds, notamment la surveillance de la conformité aux objectifs et aux stratégies de placement, des directives internes et la réglementation sur les valeurs mobilières. Se reporter à l'*Annexe à l'inventaire du portefeuille* de chaque Fonds pour connaître les informations précises sur les risques.

##### Juste valeur des instruments financiers à l'aide de techniques d'évaluation

Les instruments financiers sont évalués à leur juste valeur, laquelle est définie comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. Se reporter aux notes 3a à 3f pour l'évaluation de chaque type d'instrument financier détenu par les Fonds. La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers négociés sur des marchés actifs est fondée sur le cours de clôture des marchés à la date de présentation de l'information financière. Les Fonds utilisent le dernier cours négocié pour les actifs financiers et les passifs financiers lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours négocié ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le prix qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause.

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif est déterminée au moyen de techniques d'évaluation.

Les Fonds classent les évaluations de la juste valeur selon une hiérarchie qui place au plus haut niveau les cours non ajustés publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (niveau 1), et au niveau le plus bas les données d'entrée non observables (niveau 3). Les trois niveaux de la hiérarchie sont les suivants :

- Niveau 1 : Cours (non ajustés) publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques et auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation;
- Niveau 2 : Données d'entrée concernant l'actif ou le passif, autres que les cours inclus au niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement;
- Niveau 3 : Données d'entrée non observables concernant l'actif ou le passif.

Si des données d'entrée sont utilisées pour évaluer la juste valeur d'un actif ou d'un passif, le classement dans la hiérarchie est déterminé en fonction de la donnée d'entrée du niveau le plus bas qui a une importance pour l'évaluation de la juste valeur. Le classement dans la hiérarchie des justes valeurs des actifs et passifs de chaque Fonds se trouve à l'Annexe à l'inventaire du portefeuille.

La valeur comptable de tous les actifs et passifs non liés aux placements s'approche de leur juste valeur en raison de leur nature à court terme. La juste valeur est classée au niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé en question est négocié activement et que le cours est disponible. Lorsqu'un instrument classé au niveau 1 cesse ultérieurement d'être négocié activement, il est sorti du niveau 1. Dans ces cas, les instruments sont reclassés au niveau 2, sauf si l'évaluation de la juste valeur fait intervenir l'utilisation de données d'entrée non observables importantes, auquel cas ils sont classés au niveau 3.

Le gestionnaire est responsable de l'exécution des évaluations de la juste valeur qui se trouvent dans les états financiers d'un Fonds, y compris les évaluations classées au niveau 3. Le gestionnaire obtient les cours de fournisseurs tiers de services d'évaluation des cours et ces cours sont mis à jour quotidiennement. Chaque date de clôture, le gestionnaire examine et approuve toutes les évaluations de la juste valeur classées au niveau 3. Un comité d'évaluation se réunit tous les trimestres afin d'examiner en détail les évaluations des placements détenus par les Fonds, dont les évaluations classées au niveau 3.

#### Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier, comme un titre à revenu fixe ou un contrat dérivé, ne s'acquitte pas d'une obligation ou d'un engagement qu'elle a conclu avec le Fonds. La valeur des titres à revenu fixe et des dérivés présentés à l'inventaire du portefeuille tient compte de la solvabilité de l'émetteur et correspond donc au risque maximal de crédit auquel les Fonds sont exposés. Certains Fonds peuvent investir dans des titres à revenu fixe à court terme émis ou garantis principalement par le gouvernement du Canada ou par un gouvernement provincial canadien, des obligations de banques à charte ou de sociétés de fiducie canadiennes et du papier commercial assortis de notations de crédit reconnues. Le risque de défaut sur ces titres à revenu fixe à court terme est réputé faible, leur note de crédit s'établissant principalement à A-1 (faible) ou à une note plus élevée (selon S&P Global Ratings, division de S&P Global, ou selon une note équivalente accordée par un autre service de notation).

Les notes des obligations apparaissant dans la sous-section « Risque de crédit » de la section « Risques liés aux instruments financiers » des Fonds représentent des notes recueillies et publiées par des fournisseurs tiers reconnus. Ces notes utilisées par le gestionnaire, bien qu'obtenues de fournisseurs compétents et reconnus pour leurs services de notation d'obligations, peuvent différer de celles utilisées directement par le conseiller en valeurs ou les sous-conseillers. Les notes utilisées par le conseiller en valeurs ou les sous-conseillers pourraient être plus ou moins élevées que celles utilisées pour les informations à fournir concernant les risques dans les états financiers, conformément aux lignes directrices en matière de politique de placement du conseiller en valeurs ou des sous-conseillers.

Les Fonds peuvent participer à des opérations de prêt de titres. Le risque de crédit lié aux opérations de prêt de titres est limité, car la valeur de la trésorerie ou des titres détenus en garantie par les Fonds relativement à ces opérations correspond à au moins 102 % de la juste valeur des titres prêtés. La garantie et les titres prêtés sont évalués à la valeur de marché chaque jour ouvrable. De plus amples renseignements sur les garanties et les titres prêtés se trouvent aux notes des états de la situation financière et à la note 2j.

#### Risque de change

Le risque de change est le risque que la valeur d'un placement fluctue en raison des variations des taux de change. Les fonds communs de placement peuvent investir dans des titres libellés ou négociés dans des monnaies autres que la monnaie de présentation du Fonds.

#### Risque de taux d'intérêt

Le prix d'un titre à revenu fixe augmente généralement lorsque les taux d'intérêt diminuent et baisse lorsque les taux d'intérêt augmentent. C'est ce qu'on appelle le risque de taux d'intérêt. Les prix des titres à revenu fixe à long terme fluctuent généralement davantage en réaction à des variations des taux d'intérêt que les prix des titres à revenu fixe à court terme. Compte tenu de la nature des titres à revenu fixe à court terme assortis d'une durée jusqu'à l'échéance de moins de un an, ces placements ne sont habituellement pas exposés à un risque important que leur valeur fluctue en réponse aux changements des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

#### Risque d'illiquidité

Les Fonds sont exposés aux rachats au comptant quotidiens de parts rachetables. De façon générale, les Fonds conservent suffisamment de positions en trésorerie et en équivalents de trésorerie pour maintenir une liquidité appropriée. Toutefois, le risque d'illiquidité comprend également la capacité de vendre un actif au comptant facilement et à un prix équitable. Certains titres ne sont pas liquides en raison de restrictions juridiques sur leur revente, de la nature du placement ou simplement d'un manque d'acheteurs intéressés pour un titre donné ou un type de titre. Certains titres peuvent devenir moins liquides en raison de fluctuations de la conjoncture des marchés, comme des variations des taux d'intérêt ou la volatilité des marchés, qui pourraient empêcher un Fonds de vendre ces titres rapidement ou à un prix équitable. La difficulté à vendre des titres pourrait entraîner une perte ou une diminution du rendement pour le Fonds.

#### Autres risques de prix/de marché

Les autres risques de prix/de marché sont les risques que la valeur des placements fluctue en raison des variations de la conjoncture de marché. Plusieurs facteurs peuvent influencer sur les tendances du marché, comme l'évolution de la conjoncture économique, les variations de taux d'intérêt, les changements politiques et les catastrophes. Tous les placements sont exposés à d'autres risques de prix/de marché.

#### c) Opérations de placement, constatation des revenus et constatation des profits (pertes) réalisé(e)s et latent(e)s

- i) Les intérêts aux fins de distribution présentés aux états du résultat global représentent le versement d'intérêts reçu par le Fonds et comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Les Fonds n'amortissent pas les primes payées ou les escomptes reçus à l'achat de titres à revenu fixe, à l'exception des obligations zéro coupon qui sont amorties selon la méthode linéaire.
- ii) Le revenu de dividendes est constaté à la date ex-dividende.
- iii) Les opérations de placements sont comptabilisées à la date de transaction. Les titres négociés en Bourse sont comptabilisés à la juste valeur établie selon le dernier cours lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Les titres de créance sont comptabilisés à la juste valeur, établie selon le dernier cours négocié sur le marché de gré à gré lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours négocié ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le prix qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause. Les titres non cotés sont comptabilisés à la juste valeur au moyen de méthodes d'évaluation de la juste valeur déterminées par le gestionnaire dans l'établissement de la juste valeur.
- iv) Les profits et pertes réalisés sur les placements et la plus-value ou la moins-value latente des placements sont calculés en fonction du coût moyen des placements correspondants, moins les coûts de transaction.
- v) Les autres revenus représentent la somme de tous les revenus autres que ceux qui sont classés séparément dans les états du résultat global, moins les coûts de transaction.

#### d) Compensation

Les actifs et passifs financiers sont compensés et le montant net est présenté dans les états de la situation financière s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et qu'il y a une intention, soit de procéder à un règlement net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément.

Le cas échéant, des renseignements additionnels se trouvent au tableau *Contrats de compensation* à l'Annexe à l'inventaire du portefeuille. Cette annexe présente les dérivés de gré à gré qui peuvent faire l'objet d'une compensation.

#### e) Titres en portefeuille

Le coût des titres d'un Fonds est établi de la façon suivante : les titres sont acquis et vendus à un cours négocié pour établir la valeur de la position négociée. La valeur totale acquise représente le coût total du titre pour le Fonds. Lorsque des unités additionnelles d'un titre sont acquises, le coût de ces unités additionnelles est ajouté au coût total du titre. Lorsque des unités d'un titre sont vendues, le coût proportionnel des unités du titre vendu est déduit du coût total du titre. Si le titre fait l'objet d'un remboursement de capital, ce dernier est déduit du coût total du titre. Cette méthode de suivi du coût du titre est connue sous l'appellation « méthode du coût moyen » et le coût total actuel d'un titre est désigné par l'expression « prix de base rajusté » ou « PBR » du titre. Les coûts de transaction engagés au moment des opérations sur portefeuille sont exclus du coût moyen des placements et sont constatés immédiatement en résultat net et présentés à titre d'élément distinct des charges dans les états financiers.

L'écart entre la juste valeur des titres et leur coût moyen, moins les coûts de transaction, représente la plus-value (moins-value) latente de la valeur des placements du portefeuille. La variation de la plus-value (moins-value) latente des placements pour la période visée est incluse dans les états du résultat global.

Les placements à court terme sont présentés à leur coût amorti, qui se rapproche de leur juste valeur, dans l'inventaire du portefeuille. Les intérêts courus sur les obligations sont présentés distinctement dans les états de la situation financière.

## Notes des états financiers

### f) Conversion des devises

La valeur des placements et des autres actifs et passifs libellés en devises est convertie en dollars canadiens, qui est la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation des Fonds, aux taux courants en vigueur à chaque date d'évaluation (à moins d'indication contraire).

Les achats et les ventes de placements, ainsi que les produits et les charges, sont convertis en dollars canadiens, qui est la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation des Fonds, aux taux de change en vigueur à la date des opérations en question. Les profits ou les pertes de change sur les placements et les opérations donnant lieu à un revenu sont inscrits dans les états du résultat global à titre de profit net réalisé (perte nette réalisée) de change.

### g) Contrats de change à terme

Les Fonds peuvent conclure des contrats de change à terme à des fins de couverture ou autres que de couverture lorsque cette activité est conforme à leurs objectifs de placement et permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières.

La variation de la juste valeur des contrats de change à terme est comprise dans les actifs et passifs dérivés dans les états de la situation financière et constatée au poste Augmentation (diminution) de la plus-value (moins-value) latente sur les placements et les dérivés au cours de la période considérée dans les états du résultat global.

Le profit ou la perte découlant de l'écart entre la valeur du contrat de change à terme initial et la valeur de ce contrat à la clôture ou à la livraison est réalisé et comptabilisé à titre de profit net (perte nette) réalisé(e) de change pour les Fonds qui utilisent les contrats de change à terme à des fins de couverture ou à titre de profit (perte) sur dérivés pour les Fonds qui n'utilisent pas ces contrats à des fins de couverture.

### h) Contrats à terme standardisés

Les Fonds peuvent conclure des contrats à terme standardisés à des fins de couvertures ou autres que de couvertures lorsque cette activité est conforme à leurs objectifs de placement et permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Les dépôts de garantie auprès des courtiers relativement aux contrats à terme standardisés sont inclus dans le montant de la marge dans les états de la situation financière. Toute variation du montant de la marge est réglée quotidiennement et incluse dans les montants à recevoir pour les titres en portefeuille vendus ou dans les montants à payer pour les titres en portefeuille achetés dans les états de la situation financière.

L'écart entre la valeur de règlement à la fermeture des bureaux chaque date d'évaluation et la valeur de règlement à la fermeture des bureaux à la date d'évaluation précédente est constaté au poste Profit (perte) sur dérivés dans les états du résultat global.

### i) Options

Les Fonds peuvent conclure des contrats d'options à des fins de couvertures ou autres que de couvertures lorsque cette activité est conforme à leurs objectifs de placement et permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Les primes versées sur les options d'achat et les options de vente sont constatées dans les actifs dérivés et évaluées par la suite à la juste valeur dans les états de la situation financière. Lorsqu'une option d'achat position acheteur arrive à échéance, le Fonds subit une perte correspondant au coût de l'option. Pour une opération de liquidation, le Fonds réalise un profit ou une perte selon que le produit est supérieur ou inférieur au montant de la prime payée lors de l'achat. À l'exercice d'une option d'achat position acheteur, le coût du titre acheté est majoré du montant de la prime payée au moment de l'achat.

Les primes touchées sur les options position vendeur sont constatées dans les passifs dérivés et évaluées par la suite à la juste valeur dans les états de la situation financière à titre de diminution initiale de la valeur des placements. Les primes reçues sur les options position vendeur qui arrivent à échéance sans avoir été exercées sont constatées à titre de profits réalisés et présentées à titre de profit net (perte nette) à la vente de placements et de dérivés dans les états du résultat global. Pour une opération de liquidation, si le coût pour dénouer l'opération est supérieur à la prime reçue, le Fonds comptabilise une perte réalisée. Par contre, si la prime reçue lorsque l'option a été vendue est supérieure au montant payé, le Fonds comptabilise un profit réalisé qui est présenté à titre de profit net (perte nette) à la vente de placements et de dérivés. Si une option de vente position vendeur est exercée, le coût du titre livré est réduit du montant des primes reçues au moment où l'option a été vendue.

### j) Prêt de titres

Un Fonds peut prêter des titres en portefeuille afin de dégager des revenus supplémentaires qui sont présentés dans les états du résultat global. Les actifs prêtés d'un Fonds ne peuvent dépasser 50 % de la juste valeur de l'actif de ce Fonds (compte non tenu du bien affecté en garantie des titres prêtés). Selon les exigences du *Règlement 81-102 sur les organismes de placement collectif*, la garantie minimale permise est de 102 % de la juste valeur des titres prêtés. Une garantie peut se composer de ce qui suit :

- i) Trésorerie.
- ii) Titres admissibles.
- iii) Des lettres de crédit irrévocables émises par une institution financière canadienne, qui n'est pas la contrepartie, ou un membre du groupe de la contrepartie, du Fonds dans le cadre de la transaction, pour autant que les titres de créance de l'institution financière canadienne notés comme dette à court terme par une agence de notation agréée aient une note de crédit approuvée.
- iv) Les titres qui sont immédiatement convertibles en titres du même émetteur, de la même catégorie ou du même type et dont l'échéance est identique à celle des titres prêtés.

La juste valeur des titres prêtés est établie à la clôture d'une date d'évaluation, et toute garantie additionnelle exigée est livrée au Fonds le jour ouvrable suivant. Les titres prêtés continuent d'être inclus dans l'inventaire du portefeuille et figurent dans la valeur totale dans les états de la situation financière dans les placements (actifs financiers non dérivés) à la juste valeur. Le cas échéant, les opérations de prêt de titres d'un Fonds sont présentées dans la note intitulée *Prêt de titres* des états de la situation financière.

Selon le Règlement 81-106 sur l'information continue, il est nécessaire de présenter un rapprochement du résultat brut des opérations de prêt de titres du Fonds et du revenu tiré des opérations de prêt de titres présenté dans les états du résultat global du Fonds. Le montant brut découlant des opérations de prêt de titres comprend les intérêts versés sur la garantie, les retenues d'impôt déduites, les honoraires payés à l'agent chargé des prêts du Fonds et le revenu tiré du prêt de titres reçu par le Fonds. S'il y a lieu, le rapprochement se trouve dans les notes de bas de tableau des états du résultat global.

### k) Fonds à catégories multiples

Les profits ou les pertes en capital réalisés ou latents, les produits et les charges communes (autres que les charges d'exploitation et les frais de gestion propres à une catégorie) du Fonds sont attribués aux porteurs de parts chaque date d'évaluation proportionnellement à la valeur liquidative respective du jour précédent, laquelle tient compte des opérations effectuées par le porteur de parts ce jour-là, pour chaque catégorie de parts à la date de l'attribution. Toutes les charges d'exploitation et tous les frais de gestion propres à une catégorie n'ont pas besoin d'être attribués. Toutes les charges d'exploitation propres à une catégorie sont prises en charge par le gestionnaire et recouvrées auprès des Fonds.

### l) Prêts et créances, autres actifs et passifs

Les prêts et créances et autres actifs et passifs sont comptabilisés au coût, qui s'approche de leur juste valeur, à l'exception de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables qui est présenté à la valeur de rachat.

### m) Légende des abréviations

Voici les abréviations (conversion de devises et autres) qui peuvent être utilisées dans l'inventaire du portefeuille :

#### Abréviation des devises

AED	– Dirham émirien	JPY	– Yen japonais
ARS	– Peso argentin	KES	– Shilling kényan
AUD	– Dollar australien	KRW	– Won sud-coréen
BRL	– Real brésilien	MAD	– Dirham marocain
CAD	– Dollar canadien	MXN	– Peso mexicain
CHF	– Franc suisse	MYR	– Ringgit malais
CLP	– Peso chilien	NOK	– Couronne norvégienne

CNY	– Renminbi chinois	NZD	– Dollar néo-zélandais
COP	– Peso colombien	PHP	– Peso philippin
CZK	– Couronne tchèque	PLN	– Zloty polonais
DKK	– Couronne danoise	RUB	– Rouble russe
EGP	– Livre égyptienne	RON	– Leu roumain
EUR	– Euro	SEK	– Couronne suédoise
GBP	– Livre sterling	SGD	– Dollar de Singapour
GEL	– Georgian Lari	THB	– Thai Baht
HKD	– Dollar de Hong Kong	THB	– Baht thaïlandais
HUF	– Forint hongrois	TRY	– Livre turque
IDR	– Rupiah indonésienne	TWD	– Dollar de Taïwan
ILS	– Shekel israélien	USD	– Dollar américain
INR	– Roupie indienne	ZAR	– Rand sud-africain

## Autres abréviations

CAAÉ	– Certificat américain d'actions étrangères	FNB	– Fonds négocié en Bourse
OVC	– Obligation à valeur conditionnelle	CIAÉ	– Certificat international d'actions étrangères
ELN	– Billet lié à des titres de participation	NVDR	– Certificat représentatif d'actions étrangères sans droit de vote

**n) Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part**

L'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part de chaque catégorie, est obtenue en divisant l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (à l'exclusion des distributions), présentée dans les états du résultat global, par le nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période.

**3. Évaluation des placements**

La date d'évaluation (*date d'évaluation*) d'un Fonds correspond à un jour ouvrable au siège social du gestionnaire. Le gestionnaire peut, à son gré, fixer d'autres dates d'évaluation.

La juste valeur des placements ou des actifs d'un Fonds est calculée comme suit :

**a) Trésorerie et autres actifs**

La trésorerie, les débiteurs, les dividendes à recevoir, les distributions à recevoir et les intérêts à recevoir sont évalués à la juste valeur ou à leur coût comptabilisé, plus ou moins toute opération de change entre la constatation de l'actif par le Fonds et la date d'évaluation actuelle, qui se rapproche de la juste valeur.

**b) Obligations, débiteurs et autres titres de créance**

Les obligations, débiteurs et autres titres de créance sont évalués à la juste valeur d'après le dernier cours fourni par un fournisseur reconnu à la clôture des opérations à une date d'évaluation donnée, lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur du jour, le gestionnaire déterminera alors le prix qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause.

**c) Titres cotés en Bourse, titres non cotés en Bourse et juste valeur des titres étrangers**

Les titres cotés ou négociés en Bourse sont évalués à la juste valeur selon le dernier cours, lorsque le dernier cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour, ou, s'il n'y a pas de cours négocié en Bourse ou lorsque le dernier cours ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur du jour et dans le cas de titres négociés sur un marché de gré à gré, à la juste valeur telle qu'elle est déterminée par le gestionnaire comme base d'évaluation appropriée. Dans un tel cas, une juste valeur est établie par le gestionnaire pour déterminer la valeur actuelle. Si des titres sont intercotés ou négociés sur plus d'une Bourse ou d'un marché, le gestionnaire a recours au marché principal ou à la Bourse principale pour déterminer la juste valeur de ces titres.

La juste valeur des parts de chaque fonds commun de placement dans lequel un Fonds investit est établie au moyen de la valeur liquidative la plus récente déterminée par le fiduciaire ou le gestionnaire du fonds commun de placement à la date d'évaluation.

Les titres non cotés en Bourse sont évalués à la juste valeur d'après le dernier cours tel qu'il est fixé par un courtier reconnu, ou le gestionnaire peut décider d'un prix qui reflète plus précisément la juste valeur de ces titres, s'il estime que le dernier cours ne reflète pas la juste valeur.

L'évaluation à la juste valeur est conçue pour éviter les cours périmés et pour fournir une juste valeur plus exacte, et elle peut servir de dissuasion contre les opérations nuisibles à court terme ou excessives effectuées dans le Fonds. Lorsque des titres cotés ou négociés en Bourse ou sur un marché qui ferme avant les marchés ou les Bourses d'Amérique du Nord ou d'Amérique du Sud sont évalués par le gestionnaire à leur juste valeur marchande, plutôt qu'à leurs cours cotés ou publiés, les cours des titres utilisés pour calculer l'actif net ou la valeur liquidative du Fonds peuvent différer des cours cotés ou publiés de ces titres.

**d) Instruments dérivés**

Les positions longues sur options, les titres assimilables à des titres de créance et les bons de souscription inscrits sont évalués à la juste valeur au moyen du dernier cours inscrit à leur Bourse principale ou fourni par un courtier reconnu pour ces titres, lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour et que la note de crédit de chaque contrepartie (attribuée par S&P Global Ratings, division de S&P Global) est égale ou supérieure à la note de crédit minimale désignée.

Lorsqu'une option est vendue par un Fonds, la prime qu'il reçoit est comptabilisée en tant que passif évalué à un montant égal à la juste valeur actuelle de l'option qui aurait pour effet de liquider la position. La différence résultant d'une réévaluation est considérée comme un profit ou une perte latent(e) sur placement; le passif est déduit lors du calcul de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds. Les titres visés par une option de vente, le cas échéant, sont évalués de la façon décrite ci-dessus pour les titres cotés.

Les contrats à terme standardisés, les contrats à terme et les swaps sont évalués à la juste valeur selon le profit ou la perte, le cas échéant, qui serait réalisé(e) à la date d'évaluation, si la position dans les contrats à terme standardisés, les contrats à terme ou les swaps était liquidée.

La marge payée ou déposée à l'égard de contrats à terme standardisés et de contrats à terme est inscrite comme un débiteur, et une marge constituée d'actifs autres que la trésorerie est désignée comme détenue à titre de garantie.

Les autres instruments dérivés et les marges sont évalués à la juste valeur d'une manière qui, selon le gestionnaire, représente leur juste valeur.

**e) Titres à négociation restreinte**

Les titres à négociation restreinte acquis par un Fonds sont évalués à la juste valeur d'une manière qui, selon le gestionnaire, représente leur juste valeur.

**f) Autres placements**

Tous les autres placements des Fonds sont évalués à la juste valeur conformément aux lois des autorités canadiennes en valeurs mobilières, le cas échéant.

Le gestionnaire établit la valeur d'un titre ou d'un autre bien d'un Fonds pour lequel aucun cours n'est disponible ou pour lequel le cours ne reflète pas adéquatement la juste valeur en l'évaluant à sa juste valeur. Dans de tels cas, la juste valeur est établie au moyen de la technique d'évaluation à la juste valeur qui reflètent plus précisément la juste valeur établie par le gestionnaire.

## Notes des états financiers

### 4. Participations dans les fonds sous-jacents

Les Fonds peuvent investir dans d'autres fonds d'investissement (*fonds sous-jacents*). Chaque fonds sous-jacent investit dans un portefeuille d'actifs dans le but de réaliser des rendements sous forme de revenu de placement et une plus-value du capital pour le compte de ses porteurs de parts. Chaque fonds sous-jacent finance ses activités surtout par l'émission de parts rachetables, lesquelles sont remboursables au gré du porteur de parts et donnent droit à la quote part de l'actif net du fonds sous-jacent. Les participations des Fonds dans les fonds sous-jacents détenues sous forme de parts rachetables sont présentées à l'inventaire du portefeuille à la juste valeur, ce qui représente l'exposition maximale des Fonds à ces placements. Les participations des Fonds dans les fonds sous-jacents à la fin de l'exercice précédent sont présentées à la section Risques liés aux instruments financiers – Risque de concentration dans l'Annexe à l'inventaire du portefeuille. Les distributions tirées des fonds sous-jacents sont inscrites à l'état du résultat global à titre de revenu de placement. Les profits (pertes) réalisés(e)s et la variation des profits (pertes) latents(e)s provenant des fonds sous-jacents sont également présentés aux états du résultat global. Les Fonds ne fournissent pas d'autre soutien important aux fonds sous-jacents que ce soit d'ordre financier ou autre.

Le cas échéant, le tableau *Participations dans des fonds sous-jacents* est présenté dans l'Annexe à l'inventaire du portefeuille et fournit des renseignements supplémentaires sur les placements du Fonds dans les fonds sous-jacents lorsque les participations représentent plus de 20 % de chacun des fonds sous-jacents.

### 5. Parts rachetables émises et en circulation

Chaque Fonds est autorisé à détenir un nombre illimité de catégories de parts et peut émettre un nombre illimité de parts de chaque catégorie. Les parts en circulation représentent le capital d'un Fonds. Chaque part est sans valeur nominale, et la valeur de chaque part correspond à l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part qui sera déterminé. Le règlement du coût des parts émises est effectué conformément à la réglementation sur les valeurs mobilières applicable au moment de l'émission. Les distributions effectuées par un Fonds et réinvesties par les porteurs de parts en parts additionnelles sont également considérées comme des parts rachetables émises par un Fonds.

Les parts sont rachetées à l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part du Fonds. Le droit de faire racheter des parts d'un Fonds peut être suspendu sur approbation des autorités canadiennes en valeurs mobilières ou lorsque la négociation normale est suspendue à une Bourse de valeurs, d'options ou de contrats à terme au Canada ou à l'étranger où sont négociés les titres ou les instruments dérivés qui constituent plus de 50 % de la valeur ou de l'exposition sous-jacente du total de l'actif du Fonds, à l'exclusion du passif d'un Fonds, et lorsque ces titres ou ces instruments dérivés ne sont pas négociés à une autre Bourse qui représente une option raisonnablement pratique pour un Fonds. Le Fonds n'est pas assujéti, en vertu de règles externes, à des exigences concernant son capital.

Le capital reçu par un Fonds est utilisé dans le cadre du mandat de placement de ce Fonds, ce qui peut inclure la capacité d'avoir les liquidités nécessaires pour répondre aux besoins de rachat de parts à la demande d'un porteur de parts.

La variation des parts émises et en circulation pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018 est présentée dans les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables.

### 6. Frais de gestion et charges d'exploitation

Les frais de gestion sont fondés sur la valeur liquidative des Fonds et calculés quotidiennement. Les frais de gestion sont payés au gestionnaire en contrepartie de la prestation de services de gestion, de placement et de conseil liés aux portefeuilles ou de dispositions prises pour la prestation de ces services. Les frais de gestion annuels maximums exprimés en pourcentage de la valeur liquidative moyenne pouvant être imputé par un Fonds sont présentés dans la note intitulée *Taux maximums annuels des frais de gestion facturables* des états du résultat global.

En plus d'être responsables des frais de gestion, les Fonds doivent acquitter toutes les charges liées à leur exploitation et à la conduite de leurs activités, ce qui peut comprendre les intérêts, les coûts d'exploitation et d'administration (autres que les frais de publicité et de promotion, qui incombent au gestionnaire), les frais de courtage, les commissions, les marges, les frais de réglementation, les honoraires versés aux membres du comité d'examen indépendant, les impôts et les taxes, les honoraires des auditeurs et les frais juridiques de même que les charges, les frais de garde, les coûts de services aux investisseurs et les coûts liés à la présentation de rapports aux porteurs de parts, de prospectus et d'autres rapports. Le gestionnaire paie toutes ces charges d'exploitation et les recouvre auprès des Fonds. Les Fonds ne versent pas d'honoraires au fiduciaire.

Le gestionnaire peut recouvrer un montant inférieur aux charges d'exploitation réelles qu'il paie, et ainsi prendre en charge des charges. Le gestionnaire peut également imputer à un Fonds un montant inférieur aux frais de gestion maximums, présentés à la note *Taux maximums annuels des frais de gestion facturables* des états du résultat global, et ainsi renoncer aux frais de gestion.

Le gestionnaire peut, en tout temps et à sa seule discrétion, cesser de prendre en charge des charges ou cesser de renoncer aux frais de gestion. Les charges d'exploitation prises en charge par le gestionnaire ou les frais de gestion auxquels il a renoncé sont présentés dans les états du résultat global.

Dans certains cas, le gestionnaire peut imputer des frais de gestion à un Fonds qui sont inférieurs aux frais de gestion qu'il a le droit d'exiger de certains investisseurs dans un Fonds. L'écart dans le montant des frais de gestion est payé par le Fonds aux investisseurs concernés à titre de distribution de parts additionnelles (*distributions des frais de gestion*) du Fonds. Les distributions des frais de gestion sont négociables entre le gestionnaire et l'investisseur et dépendent principalement de l'importance du placement de l'investisseur dans le Fonds. Les distributions des frais de gestion payées aux investisseurs admissibles n'ont pas d'incidence négative sur le Fonds ou sur tout autre investisseur du Fonds. Le gestionnaire peut augmenter ou diminuer le montant des distributions des frais de gestion pour certains investisseurs de temps à autre.

Lorsqu'un Fonds investit dans des parts d'un fonds sous-jacent, le Fonds ne verse pas en double des frais de gestion sur la partie de ses actifs qu'il investit dans des parts du fonds sous-jacent. En outre, le Fonds ne verse pas en double des frais d'acquisition ou des frais de rachat à l'égard de l'achat ou du rachat par ce dernier de parts du fonds sous-jacent. Certains fonds sous-jacents détenus par les Fonds peuvent offrir des distributions des frais de gestion. Ces distributions des frais de gestion d'un fonds sous-jacent seront versées comme il est exigé pour les versements de distributions imposables par un Fonds. Le gestionnaire d'un fonds sous-jacent peut, dans certains cas, renoncer à une partie des frais de gestion d'un fonds sous-jacent ou prendre en charge une partie des charges d'exploitation de ce dernier.

### 7. Impôt sur le résultat et retenues d'impôt

Les Fonds sont des fiducies de fonds communs de placement au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). La tranche de leur revenu net et/ou des gains en capital nets réalisés distribuée aux porteurs de parts n'est pas assujéti à l'impôt sur le résultat. De plus, l'impôt sur le résultat payable sur les gains en capital nets réalisés non distribués est remboursable en fonction d'une formule lorsque les parts du Fonds sont rachetées. Une partie suffisante du revenu net et des gains en capital nets réalisés des Fonds a été ou sera distribuée aux porteurs de parts de sorte qu'aucun impôt n'est payable par les Fonds et, par conséquent, aucune provision pour impôt sur le résultat n'a été constituée dans les états financiers. À l'occasion, un Fonds peut verser des distributions qui dépassent le revenu net et les gains en capital nets qu'il a réalisés. Cette distribution excédentaire est désignée à titre de remboursement du capital et n'est pas imposable entre les mains des porteurs de parts. Cependant, un remboursement de capital réduit le coût moyen des parts du porteur de parts aux fins fiscales, ce qui peut donner lieu à un gain en capital pour le porteur de parts, dans la mesure où le coût moyen devient inférieur à zéro.

Les pertes autres qu'en capital peuvent être reportées en avant pendant 20 ans.

Aux fins de l'impôt sur le résultat, les pertes en capital peuvent être reportées en avant indéfiniment et déduites des gains en capital réalisés au cours d'exercices ultérieurs. Le cas échéant, les pertes en capital nettes et les pertes autres qu'en capital d'un Fonds sont présentées dans la note *Pertes en capital nettes et pertes autres qu'en capital* des états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables.

L'année d'imposition des Fonds se termine le 15 décembre, sauf pour le Fonds commun marché monétaire Impérial, pour lequel l'année d'imposition se termine le 31 décembre.

Les Fonds sont actuellement assujéti à des retenues d'impôt sur les revenus de placement et les gains en capital dans certains pays. Ces produits et ces gains sont comptabilisés au montant brut, et les retenues d'impôt s'y rattachant sont présentées à titre de charge distincte dans les états du résultat global.

### 8. Commissions de courtage et honoraires

Le total des commissions versées par les Fonds aux courtiers relativement aux opérations sur portefeuille est présenté à la note *Commissions de courtage et honoraires* des états du résultat global de chaque Fonds, le cas échéant. Lors de l'attribution des activités de courtage à un courtier, le conseiller en valeurs et les sous-conseillers en valeurs des Fonds peuvent se tourner vers la prestation de biens et de services par le courtier ou un tiers, autre que ceux relatifs à l'exécution d'ordres (appelés, dans l'industrie, rabais de courtage). Ces biens et services sont payés à même une partie des commissions de courtage, aident le conseiller en valeurs et les sous-conseillers en valeurs à prendre des décisions en matière de placement pour le Fonds ou sont liés directement à l'exécution des opérations sur portefeuille au nom du Fonds. Le total des rabais de courtage versés par les Fonds aux courtiers est présenté à la note *Commissions de courtage et honoraires* des états du résultat global de chaque Fonds. En outre, le gestionnaire peut signer des ententes de récupération de la commission avec certains courtiers à l'égard du Fonds. Toute commission récupérée est versée au Fonds concerné.

Les opérations relatives aux titres à revenu fixe et à certains autres titres sont effectuées sur le marché de gré à gré, où les participants agissent à titre de mandants. Ces titres sont généralement négociés en fonction du solde net et ne comportent habituellement pas de commissions de courtage, mais comprennent, en règle générale, une marge (soit la différence entre le cours acheteur et le cours vendeur du titre du marché applicable).

Les marges associées à la négociation de titres à revenu fixe et de certains autres titres ne peuvent être déterminées et, pour cette raison, ne sont pas incluses dans les montants. En outre, les rabais de courtage ne comprennent que la valeur des services de recherche et d'autres services fournis par un tiers à Gestion d'actifs CIBC inc. (*GACI* ou *conseiller en valeurs*) et à tout sous-conseiller en valeurs, la valeur des services

fournis au conseiller en valeurs et à tout sous-conseiller en valeurs par le courtier ne pouvant être déterminée. Quand ces services sont offerts à plus d'un Fonds, les coûts sont répartis entre ces Fonds en fonction du nombre d'opérations ou d'autres facteurs justes, tels qu'ils sont déterminés par le conseiller en valeurs et tout sous-conseiller en valeurs.

### 9. Opérations entre parties liées

Les rôles et responsabilités de la Banque CIBC et des membres de son groupe, en ce qui a trait aux Fonds, se résument comme suit et sont assortis des frais et honoraires décrits ci-après. Les Fonds peuvent détenir des titres de la Banque CIBC. La Banque CIBC et les membres de son groupe peuvent également prendre part à des placements de titres ou accorder des prêts à des émetteurs dont les titres figurent dans le portefeuille des Fonds, qui ont conclu des opérations d'achat ou de vente de titres auprès des Fonds en agissant à titre de mandant, qui ont conclu des opérations d'achat ou de vente de titres auprès des Fonds au nom d'un autre fonds d'investissement géré par la Banque CIBC ou un membre de son groupe ou qui ont agi à titre de contrepartie dans des opérations sur dérivés. Les frais de gestion à payer et les autres charges à payer inscrits aux états de la situation financière sont généralement payables à une partie liée du Fonds.

*Gestionnaire, fiduciaire, conseiller en valeurs et certains sous-conseillers en valeurs des Fonds*

La Banque CIBC est le gestionnaire, la Compagnie Trust CIBC, le fiduciaire, et GACI, le conseiller en valeurs de chacun des Fonds.

En outre, le gestionnaire prend les dispositions nécessaires relativement aux services administratifs des Fonds (autres que les services de publicité et services promotionnels qui relèvent du gestionnaire), aux services juridiques, aux services aux investisseurs et aux coûts liés aux rapports aux porteurs de parts, aux prospectus et aux autres rapports. Le gestionnaire est l'agent comptable des registres et l'agent des transferts des Fonds et fournit tous les autres services administratifs requis par les Fonds ou prend des dispositions pour la prestation de ces services. La valeur (incluant toutes les taxes applicables) de tous les frais d'administration des Fonds (déduction faite des prises en charge) que le gestionnaire a recouvrés auprès d'un Fonds est présentée dans la note *Frais d'administration et autres charges d'exploitation du Fonds* des états du résultat global.

*Ententes et rabais de courtage*

Le conseiller en valeurs délègue généralement les pouvoirs en matière de négociation et d'exécution aux sous-conseillers en valeurs. Le cas échéant, l'information sur les montants des rabais de courtage figure à la note *Commissions de courtage et honoraires* des états du résultat global de chaque Fonds.

Le conseiller en valeurs et les sous-conseillers en valeurs prennent des décisions, y compris sur la sélection des marchés et des courtiers ainsi que sur la négociation des commissions, en ce qui a trait à l'acquisition et à la vente de titres en portefeuille, à certains produits dérivés et à l'exécution des opérations sur portefeuille. Les activités de courtage peuvent être attribuées par le conseiller en valeurs et les sous-conseillers en valeurs, à Marchés mondiaux CIBC inc. et à CIBC World Markets Corp., chacune étant une filiale de la Banque CIBC. Le total des commissions versées aux courtiers liés relativement aux opérations sur portefeuille est présenté à la note *Commissions de courtage et honoraires* des états du résultat global de chaque Fonds.

Marchés mondiaux CIBC inc. et CIBC World Markets Corp. peuvent aussi réaliser des marges à la vente de titres à revenu fixe, d'autres titres et de certains produits dérivés aux Fonds. Les courtiers, y compris Marchés mondiaux CIBC inc. et CIBC World Markets Corp., peuvent fournir des biens et des services, autres que ceux relatifs à l'exécution d'ordres, au conseiller en valeurs et aux sous-conseillers en valeurs, qui traitent les opérations de courtage par leur entremise (appelés, dans l'industrie, rabais de courtage). Ces biens et services sont payés à même une partie des commissions de courtage, aident le conseiller en valeurs et les sous-conseillers en valeurs à prendre des décisions en matière de placement pour le Fonds ou sont liés directement à l'exécution des opérations sur portefeuille au nom du Fonds. Comme le prévoient les conventions du conseiller en valeurs et des sous-conseillers en valeurs, ces rabais de courtage sont conformes aux lois applicables. Les frais de garde directement liés aux opérations sur portefeuille engagés par un Fonds, autrement payables par le Fonds, sont payés par GACI ou encore par le courtier ou les courtiers à la demande de GACI, jusqu'à concurrence du montant des crédits découlant des rabais de courtage issus des activités de négociation au nom du Fonds, ou une partie du Fonds, au cours du mois en question. Le total des rabais de courtage versés par les Fonds aux courtiers liés est présenté dans la note *Commissions de courtage et honoraires* des états du résultat global de chaque Fonds. En outre, le gestionnaire peut signer des ententes de récupération de la commission avec certains courtiers à l'égard des Fonds. Toute commission récupérée est versée au Fonds concerné.

*Dépositaire*

Le dépositaire détient la totalité des liquidités et des titres pour les Fonds et s'assure que ces actifs sont conservés séparément des autres liquidités ou titres qu'il peut détenir. Le dépositaire fournit également d'autres services aux Fonds, y compris la tenue des dossiers et le traitement des opérations de change. La Compagnie Trust CIBC Mellon est le dépositaire des Fonds (*dépositaire*). Le dépositaire peut retenir les services de sous-dépositaires pour les Fonds. Les frais et les marges pour les services rendus par le dépositaire et directement liés à l'exécution des opérations sur portefeuille par un Fonds, ou une partie du Fonds, sont payés par GACI ou par le courtier ou les courtiers à la demande de GACI, jusqu'à concurrence du montant des crédits découlant des rabais de courtage issus des activités de négociation au nom des Fonds au cours du mois en question. Tous les autres frais découlant des services rendus par le dépositaire sont payés par le gestionnaire et recouvrés auprès du Fonds. La Banque CIBC détient une participation de 50 % dans la Compagnie Trust CIBC Mellon.

*Fournisseur de services*

La Société de services de titres mondiaux CIBC Mellon (*STM CIBC*) fournit certains services aux Fonds, y compris des services de prêt de titres, de comptabilité, d'information financière et d'évaluation de portefeuille. Les honoraires pour ces services sont payés par le gestionnaire et recouvrés auprès de chaque Fonds. La Banque CIBC détient indirectement une participation de 50 % dans STM CIBC.

Les montants en dollars versés par les Fonds (incluant toutes les taxes applicables) à la Compagnie Trust CIBC Mellon au titre des frais de garde (déduction faite des prises en charge) et à STM CIBC au titre des services de prêt de titres, de comptabilité, d'information financière et d'évaluation de portefeuille (déduction faite des prises en charge) pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018 sont présentés dans la note *Fournisseur de services* des états du résultat global.

### 10. Opérations de couverture

Certains titres libellés en devises ont fait l'objet d'une couverture totale ou partielle à l'aide de contrats de change à terme dans le cadre des stratégies de placement de certains Fonds. Ces couvertures sont indiquées par un numéro de référence dans l'inventaire du portefeuille et un numéro de référence correspondant dans le tableau des actifs et passifs dérivés – contrats de change à terme pour ces Fonds.

### 11. Garantie sur certains instruments dérivés

Des placements à court terme peuvent être utilisés comme garantie pour des contrats à terme standardisés en cours auprès de courtiers.

# RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux porteurs de parts des

Fonds commun marché monétaire Impérial  
Fonds commun d'obligations à court terme Impérial  
Fonds commun d'obligations canadiennes Impérial  
Fonds commun de revenu diversifié canadien Impérial  
Fonds commun d'obligations internationales Impérial  
Fonds commun d'actions à revenu élevé Impérial  
Fonds commun de revenu de dividendes canadiens Impérial  
Fonds commun de revenu d'actions mondiales Impérial  
(collectivement, les « Fonds »)

Fonds commun d'actions canadiennes Impérial  
Fonds commun d'actions US Impérial  
Fonds commun d'actions internationales Impérial  
Fonds commun d'actions outre-mer Impérial  
Fonds commun économies émergentes Impérial  
Portefeuille de revenu prudent  
Portefeuille de revenu équilibré  
Portefeuille de revenu élevé

## Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers des Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2019 et 2018 et les états du résultat global, les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière des Fonds aux 31 décembre 2019 et 2018 ainsi que de leur performance financière et de leurs flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

## Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants des Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

## Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport de la direction sur le rendement des Fonds. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de la direction sur le rendement des Fonds avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous avons conclu à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous aurions été tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

## Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de chaque Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière des Fonds.

## Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne des Fonds;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité des Fonds à poursuivre leur exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener les Fonds à cesser leur exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Ernst & Young S.N.L./S.E.N.C.R.L.*

Comptables professionnels agréés  
Experts-comptables autorisés

Toronto, Canada  
Le 20 mars 2020

**Fonds communs Impérial  
Portefeuilles axés sur la production de  
revenu**

**Banque CIBC**

18, York Street, Suite 1300  
Toronto (Ontario)  
M5J 2T8

1-888-357-8777

**Site Web**

[www.cibc.com/fondsmutuels](http://www.cibc.com/fondsmutuels)

